

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
24/07/2019	24/07/2019	2019-0344
1. Intitulé du projet		
Renouvellement et renforcement du réseau électrique 20 000 volts entre Fort-de-France et Trois Ilets		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	EDF SEI Martinique	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Olivier FLAMBARD	
RCS / SIRET	P A R I S 5 5 2 0 8 1 3 1 7	Forme juridique Société Anonyme
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
14° travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme	EDF prévoit le remplacement de la liaison sous-marine HTA existante et la construction d'une nouvelle liaison de secours. Les atterrages seront localisés dans des espaces remarquables.	
34° Autres câbles en milieu marin :		
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le projet situé entre Fort-de-France et les Trois Ilets en Martinique comprend : - Remplacement de la liaison sous-marine existante - Construction d'une nouvelle liaison sous-marine		

4.2 Objectifs du projet

EDF, dans le cadre de ses obligations de service public dictées par le code de l'énergie et rappelées dans le rapport du 18 octobre 2017 sur la mission de la Commission de Régulation de l'Énergie en Martinique, souhaite garantir l'alimentation électrique du Sud-Ouest de la Martinique.

Actuellement, les défauts constatés sur la liaison sous-marine mise en service en 1986 ont nécessité chaque fois plusieurs semaines d'indisponibilité mettant en péril l'alimentation de toute la zone desservie et en particulier toute la zone de la pointe du bout depuis le golf des Trois-Îlets.

L'objectif du projet de renforcement des réseaux 20 kV est donc la sécurisation et le maintien de l'alimentation électrique conforme aux besoins des clients et au contrat de service public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à remplacer le câble existant et à construire une nouvelle liaison. Il s'agit essentiellement de travaux de pose de câbles électriques et en majorité en milieu marin. Seules les liaisons à l'atterrage se feront en milieu terrestre. Les travaux seront réalisés sur une période d'environ 2 semaines par liaison. Deux jours de travaux en mer et au moins huit jours de travaux aux atterrages.

A ce stade du projet 4 types de fonds qui détermineront la technique de pose des câbles sous-marins ont été identifiés entre la Pointe des Sables et les Trois Îlets (Pointe du Bout et Pointe de la Rose).

Aux atterrages (Pointe des Sables, Pointe du Bout et Pointe de la Rose), les câbles seront ensouillés par jetting à environ 1 m sous le fond, ils seront équipés d'une protection mécanique individuelle (coquille, gaine .../...) aux atterrages sensibles (exemple : pointe des Sables). S'il s'avère que la dureté de la roche n'est pas compatible avec des moyens légers d'ensouillage, la technique de protection des câbles par cavalier sera privilégiée. Sur les fonds meubles nus : les câbles sont posés directement sur les fonds marins et maintenus à l'aide d'ancres ou de cavaliers si nécessaire. Tout sera mis en oeuvre pour éviter les fonds coralliens ou autres colonies spongiaires. Dans le cas où une zone de ce type ne pouvait être évitée, une solution au cas par cas serait envisagée. Sur les herbiers, la technique de l'ensouillage sera utilisée en limitant au maximum la dispersion des végétaux qui pourraient être arrachés du fond. Toutes les préconisations seront prises pour ne pas disperser les espèces envahissantes. L'entreprise désignée pour la pose des câbles effectuera un travail minutieux d'analyse des fonds marins dans le fuseau de moindre impact indiqué dans le document d'incidences joint. Cette analyse aura pour objet de définir précisément le tracé des câbles et aussi de répertorier la nature de chacun des obstacles rencontrés. Elle fera également l'inventaire précis de tous les éléments remarquables à éviter qui pourraient se trouver sur le tracé des câbles. L'étude se fera à partir d'un survey de l'ensemble du fuseau de moindre impact mais aussi par des plongées spécifiques pour l'analyse des points particuliers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en place des câbles sous-marins permettra de sécuriser l'alimentation électrique du Sud-Ouest de la Martinique.

Aucune procédure de maintenance particulière n'est à prévoir, seules des interventions de réparation ponctuelles peuvent être envisagées en cas de rupture accidentelle. Ces interventions se feront par un navire câblé disposant à son bord de l'ensemble des moyens dédiés à la réparation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est également soumis à :

- Autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement,
- Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au titre de l'article R 2124-1 à R 2124-12,
- Demande d'Autorisation d'occupation temporaire hors Domaine Public Maritime,
- Demande de concession d'utilisation du domaine public au sein de la circonscription du Grand Port Maritime de Martinique,

Le projet a fait l'objet d'une inscription sur la liste des projets d'intérêt général majeur et à une dérogation au titre de l'article 4.7 de la DCE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur du câble de remplacement	5,4 km
longueur du nouveau câble	6 km
diamètre des câbles	12 cm
sections des câbles	150 mm ²
pois des câbles	20 kg/m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Baie de Fort de France

97200 Fort de France
97229 Trois-Ilets

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 6 1° 03' 69" Lat. 14° 59' 58"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Les deux câbles traversent la Baie de Fort-de-France

Les coordonnées du site d'atterrage sur la Pointe de la Rose sont :

Long. 61.03.75 - Lat. 14.55.45

Les coordonnées du site d'atterrage sur la Pointe du Bout sont :

Long. 61.04.94 - Lat. 14.55.62

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - sur Fort-de-France : ZNIEFF de type I et II : Montgérald (0026) au Nord, - sur Trois Ilets, ZNIEFF de type I : Morne Gallochat (0045) au Sud-Ouest et Morne Garnier (0001) au Sud-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est l'Ilets à Ramiers (FR3800731) situé au Sud de la commune des Trois Ilets.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites d'atterrages se situent sur les communes de Fort-de-France et des Trois-Ilets qui sont des communes littorales.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet se situe dans le Parc Naturel Marin de la Martinique ainsi qu'au sein du sanctuaire Agoa . Cependant la zone du projet ne représente pas un "hotspot" de biodiversité notamment pour le sanctuaire AGOA.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet intersecte les périmètres du Plan d'exposition du Bruit de l'aéroport de Fort-de-France.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Fort de la pointe du Bout est la monument historique le plus proche sur la commune des Trois Ilets se situant sur la parcelle cadastrale n° A345.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de Fort-de-France est approuvé par l'arrêté n°2013364-0024 du 30 décembre 2013 Le PPRN des Trois-Ilets est approuvé par l'arrêté n°2013364-0018 du 30 décembre 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité de la zone du projet se situe le site inscrit du Fort de la Pointe du Bout sur la commune des Trois Ilets
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet implique l'ensouillage des câbles et de la chambre de jonction à une profondeur d'environ 1m. Un relevé piézométrique réalisé sur la zone de projet vérifiera le seuil haut du niveau d'eau de la nappe concernée et des mesures seront envisagées en fonction des éventuelles incidences.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux seront déplacés sur le fond marin pour permettre la pose des câbles. Ils seront redéposés en fonction de l'avancement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble ne sera ensouillé qu'aux zones d'atterrage. Sur les fonds meubles nus, les câbles seront précisément posés par une équipe de plongeurs et maintenus à l'aide d'ancres ou de cavaliers. Tous les points sensibles répertoriés sur le tracé des câbles seront analysés pour limiter les dégradations, voire les destructions.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein du Parc naturel marin de Martinique, les principales incidences du projet concernent les masses d'eau côtières interceptées par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la consommation de 1368 m ² de fond marin.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le PPRN de Martinique et le règlement du PPRN des communes de Fort de France et des Trois Ilets sont soumises à : - La pointe des sables est soumise aux aléas: séisme (fort), submersion marine (moyen-fort), tsunami (fort) et mouvement de terrain (faible). - la pointe du bout est soumise aux aléas: séisme (fort), submersion marine (moyen-fort), tsunami (fort), houle (moyen-fort) et mouvement de terrain (faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de périmètre de protection de la ressource en eau. Il n'engendre pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront la présence de navires en mer dont notamment un câblier pour la mise en place des câbles sur le fond. Des engins de type pelle mécanique seront également mobilisés au droit de la zone d'atterrage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les émissions seront de deux types: - terrestre: travaux à proximité des atterrages, - marines: travaux de pose des câbles Etant temporaires, ces impacts seront modérés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les navires mobilisés pour la mise en place des câbles émettront des odeurs liés aux fumées d'échappement. Ces odeurs ne seront ressenties qu'à proximité des atterrages.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations d'enfouissement des câbles sont susceptibles d'engendrer des vibrations notamment sur le fond marin. Ils seront toutefois circonscrits dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux s'effectueront la journée. Aucune émission lumineuse n'est attendue.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins qui seront mobilisés pendant la phase travaux sont susceptibles d'émettre des rejets polluants notamment par leur gaz d'échappement. Le maitre d'ouvrage veillera à ce que les engins utilisés respectent les niveaux d'émission fixés par la législation pour éviter ces émissions.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune modification. Les tracés des câbles seront répertoriés dans les cartes marines afin que les précautions d'usage liées à la présence d'un câble sur les fonds soient prises.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet porté de renforcement de la liaison HTB Fort de France/ Bellefontaine.

Les incidences cumulatives sont notamment liées à la phase travaux susceptible d'avoir:

- des impacts sur les fonds marins,
- des impacts sur les usages de la Baie,
- des impacts sur la qualité des eaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire les impacts du projet sur l'environnement plusieurs mesures sont envisagées :

- mesure d'évitement : très en amont du projet, un travail d'optimisation du tracé des câbles sous-marins est réalisé pour privilégier un passage dans les zones de moindre sensibilité environnementale. Des mesures de gestion de chantier sont également prévues (bonne pratique d'urgence en cas de pollution, plan lutte anti-pollution, balisage travaux et coordination environnementale du chantier) ;
- mesure de réduction : des moyens techniques de moindre incidence sont privilégiés tels que des appareils sous-marins permettant des travaux en suspension et non en appui sur le sol sous-marin, limitant la remise en suspension et les dissémination des sédiments ainsi que des fragments d'herbier d'espèce envahissante (*Halophila stipulacea*) ;
- mesure de compensation suite aux impacts résiduels liés à la destruction de quelques colonies coralliennes, il est envisagé de participer au projet de R&D Géoreef ;
- mesures d'accompagnement, deux mesures sont envisagées : Nettoyage des zones d'atterrages et certains secteurs du tracé du câble pour enlever les engins de pêche fantômes et épaves diverses et Conception et mise en oeuvre d'éco-mouillages.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier doit faire l'objet d'une demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports (au titre du CGPPP) et d'un dossier d'autorisation environnementale incluant un document d'incidence. Ce document sera très détaillé et s'appuiera sur des investigations de terrain.

De plus, des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement sont envisagées afin de réduire les incidences du projet sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe de présentation des mesures associées (document d'incidences) (rattaché au 6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Fat-de-France

le,

22 juillet 2019

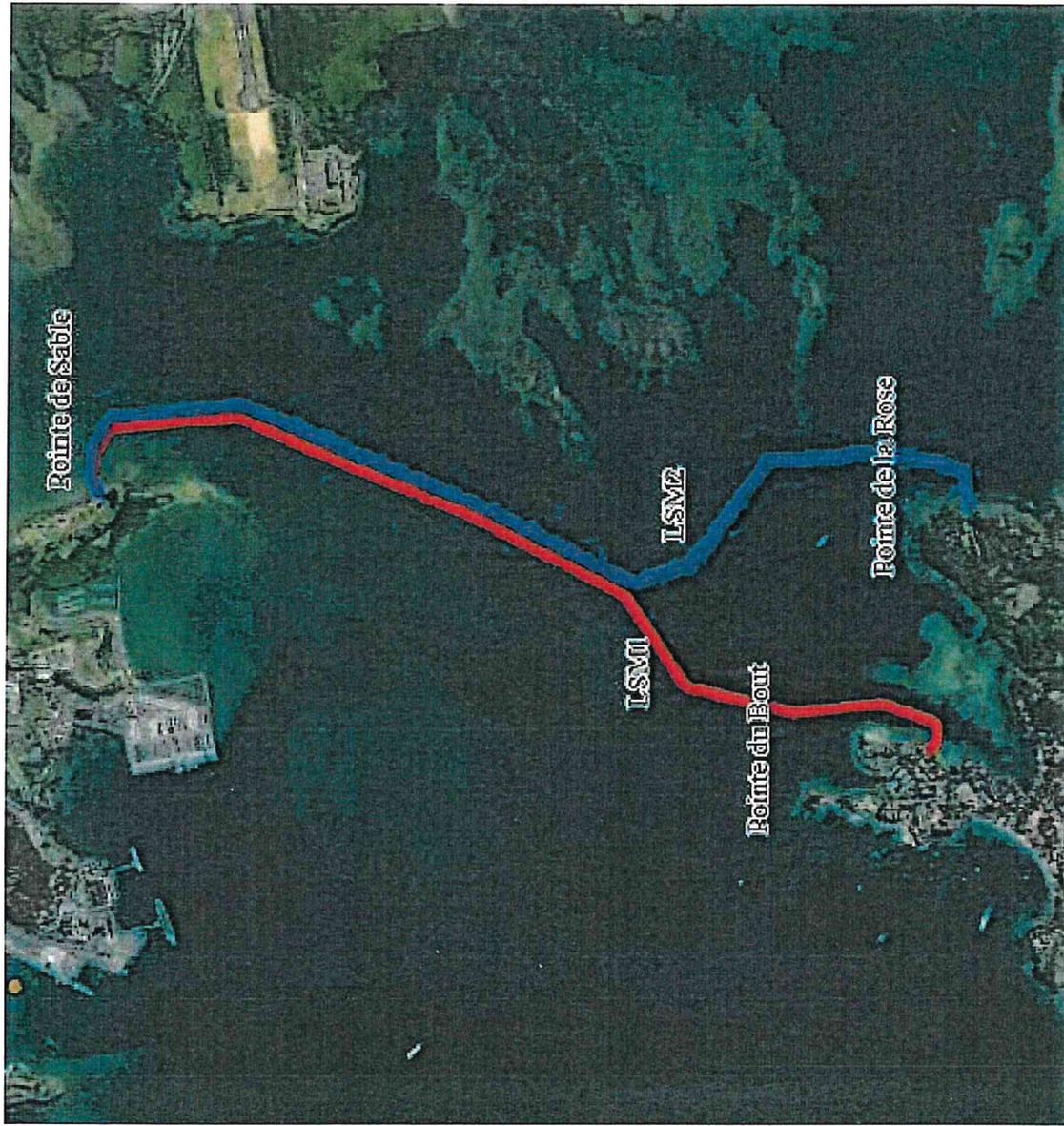
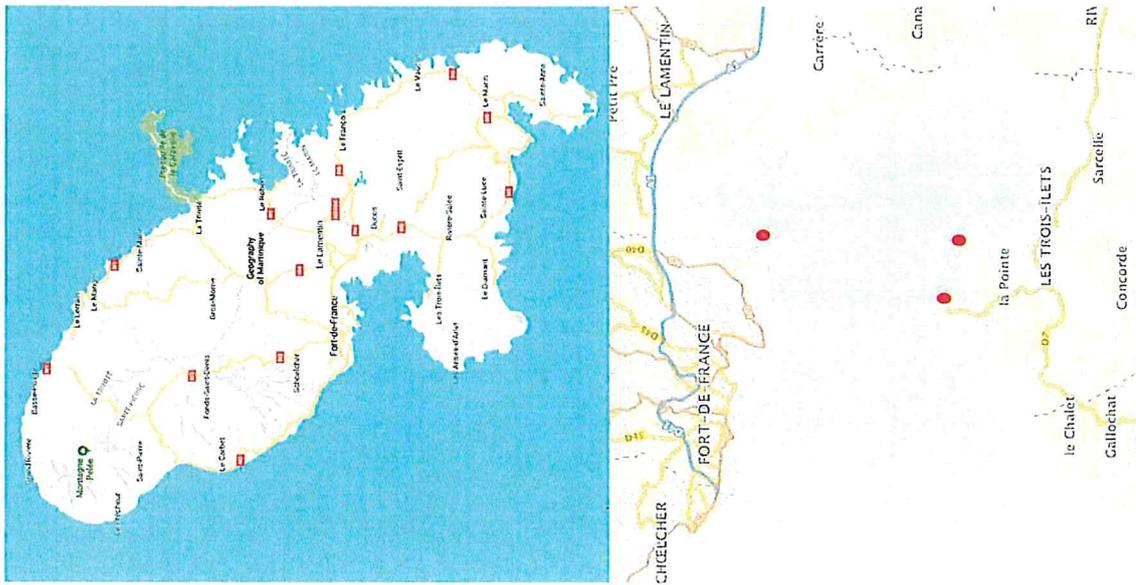
Signature

Le Directeur Adjoint d'EDF en Martinique



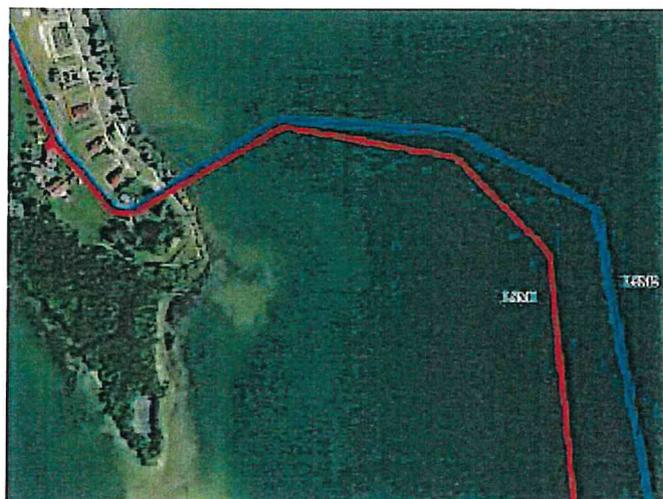
Nicolas TOUCHE

ANNEXE 2 LOCALISATION DU PROJET



ANNEXE 3 : PRISES DE VUE PERMETTANT DE SITUER LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Zone d'atterrissage de Pointe de Sable sur la commune de Fort de France

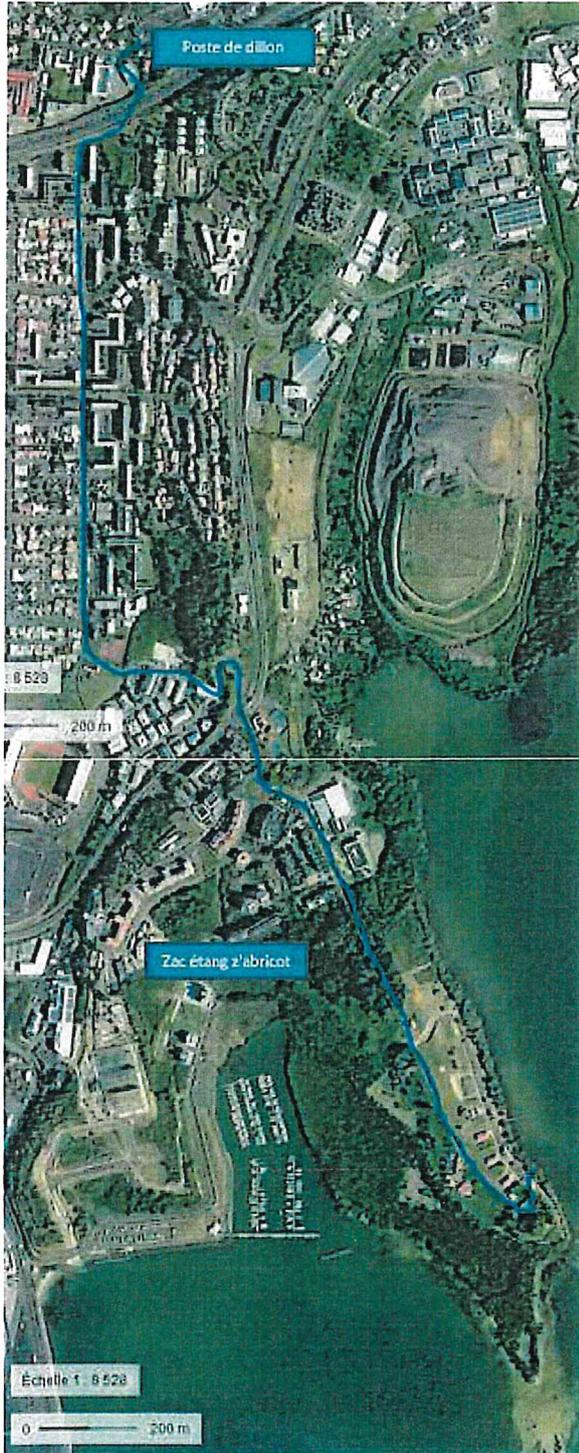


Le site d'atterrissage se situe sur un terrain militaire

Raccordement aux postes électriques :

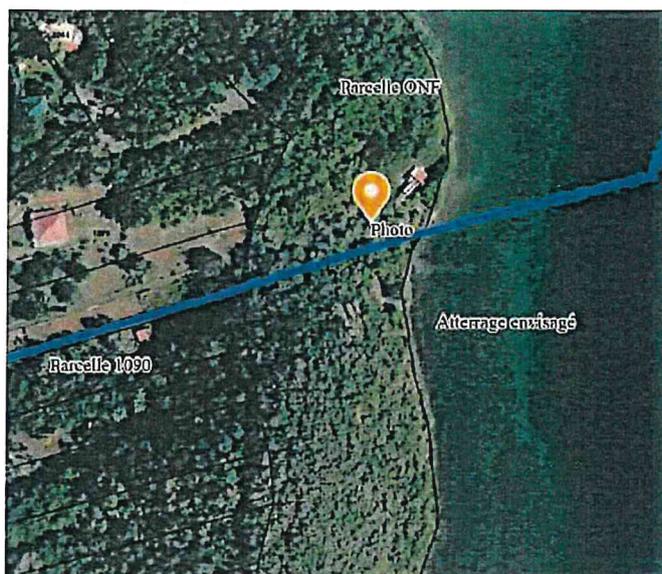


Raccordement au poste de l'hydrobase pour le tracé LSM1



Raccordement au poste de Dillon pour le tracé LSM2

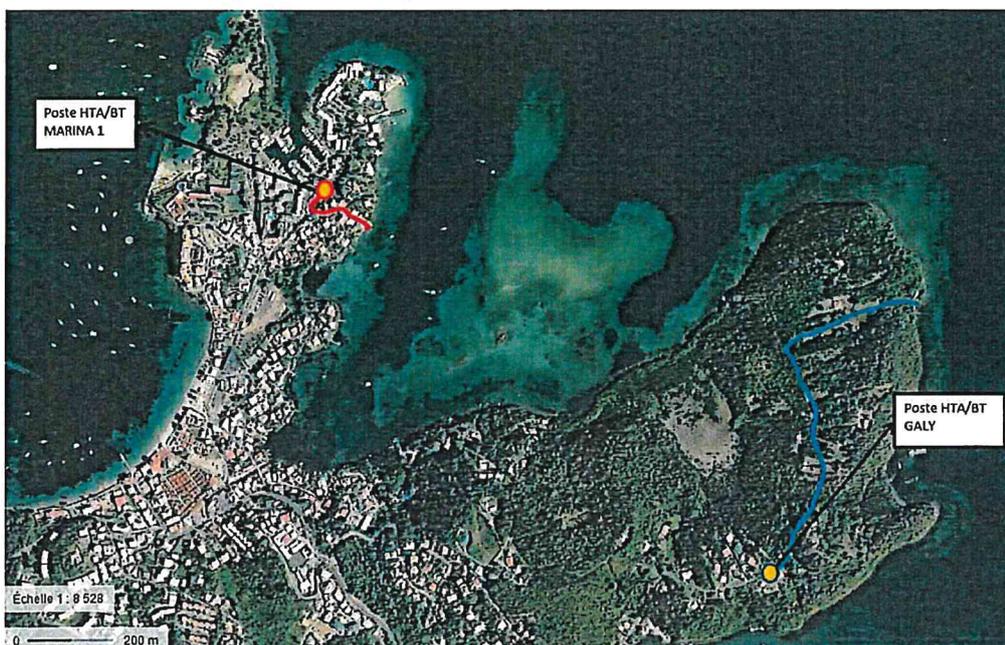
Zone d'atterrage de Pointe de la Rose sur la commune des Trois Ilets



Zone d'atterrage de Pointe du Bout sur la commune des Trois Ilets



Raccordement aux postes électriques :



Raccordement au poste de la Marina 1 sur la Pointe du Bout et au poste Galy sur la Pointe de la Rose.

